

Principaux articles du règlement aux Jeux olympiques

1. Sont exclus des jeux les esclaves et les barbares.
2. Sont encore exclus les repris de justice, les homicides, les sacrilèges, les particuliers ou les citoyens des Etats qui n'ont pas acquitté une amende.
3. Tous les concurrents doivent se faire inscrire à l'avance dans les délais légaux et accomplir au gymnase d'Elis le stage réglementaire et prêter serment.
4. Est déclaré hors concours quiconque arrive en retard.
5. Défense absolue aux femmes mariées de se montrer dans l'enceinte sacrée de l'Altis ou dans les champs de course pendant la grande fête.
6. Pendant les exercices du stade les maîtres des concurrents sont parqués dans une enceinte voisine et doivent s'y tenir complètement nus.
7. Défense de tuer son adversaire volontairement ou par mégarde, à la lutte ou au pugilat, sous peine de perdre le prix ou d'encourir une amende.
8. Défense de pousser son adversaire, de recourir à aucune manœuvre déloyale.
9. Défense d'intimider son adversaire, de lui offrir de l'argent pour qu'il se laisse battre.
10. Est fouetté de verges quiconque cherche à corrompre ses juges.
11. Défense de manifester en public contre l'arrêt des juges.
12. Tout concurrent mécontent de la décision des Hellanodices peut en appeler au sénat olympique et faire condamner les juges coupables, mais à ses risques et périls.

Victor Laloux & Paul Monceaux,
Restauration d'Olympie. L'histoire, les monuments, le culte et les fêtes, 1889